



REGLEMENT

CONDITIONS D'ACCES

Accès valable aux salariés PSA, Vigs, Gefco et entreprises basées sur site de PSA Mulhouse. Accès par badge PSA Mulhouse à jour, la porte d'entrée de la salle étant OBLIGATOIREMENT tenue fermée une fois l'utilisateur entré.

La Direction pourra interdire l'accès à toute personne en état de malpropreté ou d'ébriété ou présentant des plaies ou affections cutanées susceptibles de se propager.

La salle est strictement réservée aux activités physiques : libre-service et cours collectifs + espace récupération.

Les personnes en séance découverte sont soumises au même règlement et doivent déposer une pièce d'identité à l'éducateur présent.

L'accès est subordonné au paiement d'un droit d'entrée accompagné d'un certificat médical de moins d'1 an.

HORAIRES

L'ACS'pace cardio est ouvert de 6h à 20h30, du lundi au vendredi, hormis pendant les congés de fermeture du site PSA Mulhouse.

TENUE ET COMPORTEMENT

Une tenue décente est de rigueur, appropriée à la pratique sportive en salle ou à l'utilisation des appareils. (critère soumis à l'appréciation du personnel de l'ACS'pace Cardio. Le torse nu est prohibé, tout comme le port d'un couvre-chef quel qu'il soit.

Les chaussures de sport doivent être adaptées aux activités, à semelles antidérapantes et propres.

L'accès principal et la sortie de secours doivent être libérés en permanence.

Tout usager troublant par son comportement le bon déroulement des séances et la tranquillité des autres usagers pourra se faire exclure de l'installation avec résiliation de son adhésion et sans aucun remboursement.

Tout comportement irrespectueux (agression verbale ou physique) entre usagers entraînera la résiliation du contrat d'adhésion des usagers impliqués, sans aucun remboursement.

Le personnel de l'ACS'pace cardio est tenu de faire respecter les consignes de sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement. Tout comportement irrespectueux (agression verbale ou physique) à son encontre entraînera la résiliation du contrat d'adhésion de l'utilisateur, sans aucun remboursement.

IL EST INTERDIT :

(devant la porte et à l'intérieur de la salle et de l'espace récupération)

De fumer.

De manger (hors nourriture énergisante pour l'activité sportive).

D'apporter, vendre ou consommer des substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme (drogue, alcool ou autres produits).

D'abandonner au sol papiers, emballages et débris divers : une poubelle est à votre disposition dans la salle. Les bouteilles et flacons de verre sont interdits.

De faire entrer mineurs et personnes extérieures au site de PSA Mulhouse.

De disposer de la publicité ou autre propagande à l'intérieur de la salle.

IMPORTANT : chaque membre s'engage en cas d'accident dont il serait témoin, à alerter les secours via le téléphone rouge installé dans la salle.

VESTIAIRES ET OBJETS PERSONNELS

Les opérations d'habillage-déshabillage doivent être effectuées dans les vestiaires mis à disposition (suivre le fléchage depuis l'entrée du bâtiment).

Ne rien laisser dans les vestiaires extérieurs à la salle.

Les sacs et autres affaires personnelles doivent être déposés dans l'espace récupération. Casiers et patères sont à disposition pendant la durée de votre activité. L'utilisation des casiers étant sous la seule responsabilité de l'utilisateur, celui-ci renonce à tout recours à l'encontre de la Direction pour tout vol ou tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait. La Direction recommande de ne pas susciter ces actes en y déposant des objets de valeurs de façon apparente.

Tout objet ou vêtement oublié sera récupéré par le personnel de la salle ou ramené par un autre utilisateur au secrétariat ACS.

Aucun recours ne pourra être exercé contre la Direction pour des objets égarés ou volés dans l'enceinte du bâtiment et les locaux utilisés : douches, vestiaires, salle de sport et espace récupération.

HYGIENE ET PROPRETE

Il est interdit de s'entraîner torse nu ou pieds nus dans le bâtiment.

L'usage d'une serviette lors de l'entraînement en salle est exigé.

Tout appareil doit être essuyé et nettoyé à l'aide du matériel (spray et papier) mis à votre disposition au niveau du Pôle Hygiène par son utilisateur de façon à permettre l'usage normal par celui qui lui succède.

UTILISATION DU MATERIEL

L'éclairage de la salle est manuel. Le premier et le dernier utilisateur aura la gentillesse d'allumer et d'éteindre les lumières.

La mise en œuvre des appareils se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Celui-ci doit connaître le mode d'emploi des appareils qu'il envisage d'utiliser et s'y conformer scrupuleusement. Dans le cas contraire, avant l'utilisation de l'appareil, il doit se rapprocher du personnel présent pour prendre connaissance de son mode d'emploi et des recommandations à respecter lors de son utilisation.

Les appareils doivent être utilisés avec soin et ne pas être surchargés ni déplacés.

Tous les appareils doivent être remis en position arrêt après utilisation, et pour les vélos spinning, selle, guidon et bouton de résistance, desserrés en position basse/faible.

L'utilisation des appareils doit se faire en alternance avec les autres usagers et en période d'affluence, l'utilisation pourra être limitée à 20 mn. Une pendulette est disponible à chaque appareil. A chaque début d'utilisation, merci de positionner les aiguilles sur l'heure de fin d'utilisation prévue afin d'en informer les autres usagers en attente.

Il convient de mentionner au personnel et à la Direction tout problème lié à un appareil d'entraînement en utilisant les fiches SOS associées à chaque appareil.

L'emprunt de matériel est strictement interdit.

COURS COLLECTIFS

La Direction de réserve le droit de modifier en tout temps les horaires, le type et le nombre total de cours.

Les cours ne sont pas assurés durant les périodes de repos de l'éducateur et les périodes de fermetures du site de PSA Mulhouse.

Les cours collectifs sont assurés dès le second participant et l'accueil est limité à la capacité maximale autorisée par créneau (14 personnes). L'accès sera adapté (refusé ou différé) par l'éducateur sportif.

En cas d'indisponibilité durable de l'éducateur sportif et d'impossibilité pour la Direction de pourvoir à son remplacement, celle-ci sera tenue de suspendre les contrats d'adhésion.

RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Les salissures, détériorations et dégradations sont à la charge de leur auteur.

Les personnes ayant causé des détériorations aux matériels ou installations seront contraintes d'acquitter le montant de leur remise en état.

Toutes les activités pratiquées en séance ou l'utilisation des appareils de cardio training peuvent comporter des risques.

L'accès à l'ACS'pace cardio par une personne seule est interdit hors périodes de présence de l'éducateur physique. L'utilisation des appareils s'effectuant sous la responsabilité exclusive du pratiquant.

La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel consécutif à une utilisation non conforme des installations et du matériel, au nom respect des règles de sécurité, à des plans d'entraînement ou à une surestimation par l'utilisateur de sa condition physique.

L'utilisateur n'est pas autorisé à donner accès à un tiers quel qu'il soit, l'abonnement est nominatif et ne peut cédé ni prêté.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'issue de secours en dehors des situations d'urgence. Entrée et sortie de la salle se font UNIQUEMENT par la porte principale.

La présence d'enfant est interdite.

DOUCHES

Le respect de la propreté des lieux est de rigueur, WC inclus.

L'usage des douches hommes n'est pas exclusif aux adhérents ACS'pace Cardio.

Le personnel Securitas est l'utilisateur prioritaire.

Tout utilisateur troublant par son comportement le bon déroulement des douches et la tranquillité des autres usagers pourra se faire exclure de l'installation avec résiliation de son adhésion et sans aucun remboursement. Tout comportement irrespectueux (agression verbale ou physique) entre usager entraînera la résiliation du contrat d'adhésion des 2 usagers, sans aucun remboursement.

L'utilisation des douches se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur.

Aucune surveillance spécifique n'est assurée.

L'épilation et le rasage du corps sont interdits.

La Direction décline toute responsabilité en cas d'incident corporel ou matériel consécutif à une utilisation non conforme des installations et des appareils mis à disposition, au nom respect des règles de sécurité des lieux. Tout déplacement en zone humide (douche) doit être effectué avec précaution afin d'éviter une chute.

Tout incident sanitaire est à signaler à la Direction

IL EST INTERDIT :

De fumer.

De manger.

D'apporter, vendre ou consommer des substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme (drogue, alcool ou autres produits).

D'abandonner au sol papiers, emballages et détritux divers : une poubelle est à votre disposition dans les douches. Les bouteilles et flacons de verre sont interdits.



REGLEMENT

JE soussigné(e)

m'engage :

- avoir pris connaissance du règlement ACS'PACE CARDIO remis suite à mon inscription
- à m'y conformer.

Fait le / / 20 , à

Signature, précédée de la mention Lu et approuvé